



# Bloc Pot

Plan d'affaires électoral 2007



**Des petits plants pour un grand projet**

À l'occasion des élections générales provinciales de 2007, le Bloc Pot se fait encore une fois l'avocat de son **programme officiel**, mais présente également ce « plan d'affaires » en guise de plate-forme économique spéciale.

Cette année, voter pour le Bloc Pot ne sera pas qu'un vote pour mettre fin à la prohibition ou un vote de protestation envers les partis traditionnels. Il s'agira aussi d'un geste positif démontrant votre accord avec les orientations exposées dans ce document.

Ce document est accessible en ligne à l'adresse [www.blocpot.qc.ca/elections/2007/plan](http://www.blocpot.qc.ca/elections/2007/plan)

## Table des matières

<b>Exécutif</b> .....	<b>2</b>
1. Création d'une agence de coordination gouvernementale.....	2
2. Renforcement des institutions démocratiques .....	2
<b>Justice sociale</b> .....	<b>4</b>
3. Dépenalisation immédiate .....	4
<b>Légalisation et gestion du cannabis récréatif</b> .....	<b>5</b>
4.1. Réductions des méfaits et taxation .....	5
4.2. Production et distribution .....	5
4.3. Le tourisme .....	6
<b>Santé</b> .....	<b>7</b>
5. Légalisation et gestion du cannabis thérapeutique .....	7
<b>Économie et développement régional</b> .....	<b>9</b>
6.1. L'industrie forestière .....	9
6.2. Le secteur de l'énergie.....	10
6.3. L'industrie agro-alimentaire.....	11
6.4. Le secteur manufacturier .....	12
<b>Annexe : les 1001 usages du chanvre</b> .....	<b>13</b>

# **Exécutif**

## **1. Création d'une agence de coordination gouvernementale**

### **Problématique**

La dépénalisation du cannabis, suivie de sa légalisation, sont des opérations complexes qui toucheront l'ensemble de la société québécoise et nécessiteront beaucoup de coordination.

### **Objectif**

- En premier lieu, le gouvernement mettra rapidement sur pied une agence intersectorielle permettant d'uniformiser les standards et pratiques gouvernementales concernant le cannabis.<sup>1</sup> Cette agence diffusera et recueillera toute l'information pertinente et compilera les statistiques qui font grandement défaut. Elle permettra d'éviter le dédoublement des tâches et les décisions incompatibles. Cette agence aura la responsabilité de synchroniser les étapes 3 à 6 du Plan d'affaires.

## **2. Renforcement des institutions démocratiques**

### **Problématique**

Depuis plus de trente ans, les (néo-)libéraux de tout acabit ont contrôlé l'Assemblée nationale. En effet, trois partis monopolisent les débats, tiennent des discours similaires occultant plusieurs questions, et gouvernent pour les mêmes intérêts en créant des échappatoires fiscales au profit de leurs copains. La démocratie québécoise est dénaturée par ces politiciens, soutenus par l'industrie des sondages et des communications. Nous, du Bloc Pot, croyons que les citoyennes sont, tant à l'échelle locale qu'internationale, les embryons du changement politique grâce à leur imagination et leur créativité. Une personne responsable ne se limite pas à voter à intervalles de quatre ans, elle agit quotidiennement.

---

<sup>1</sup> Un exemple de ce genre d'agence est le Secrétariat de l'autoroute de l'information, mis sur pied en 1995 par le premier ministre Jacques Parizeau pour coordonner l'implantation d'Internet et du courriel dans les différents ministères et départements du gouvernement du Québec.

## **Objectifs**

- Le gouvernement suivra l'exemple de 25 États américains et légifèrera immédiatement afin d'empêcher le recours aux **SLAPP** (poursuites en diffamation intentées de manière abusive dans le seul but de faire taire les citoyennes et les organismes s'exprimant dans le cadre d'un enjeu public).
- Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation subventionnera la recherche et le développement d'applications dans le domaine des technologies de l'information (TIC), visant spécifiquement à accroître la participation des citoyennes : consultations électroniques pondérées, scrutins à plusieurs tours, systèmes d'aide à la prise de décision consensuelle, etc.
- En sus de l'instauration d'un mode de **scrutin proportionnel** (voir notre **programme officiel**), le gouvernement s'attaquera au déficit démocratique en encourageant la démocratie participative à l'échelle locale. Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) établira un cadre de référence fondé sur les expériences réussies à l'étranger, et dont pourront s'inspirer librement les municipalités. Parallèlement à tout cela, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques (ministre du Conseil exécutif) mettra sur pied un comité d'étude juridique afin d'adapter la *Loi électorale* aux possibilités offertes par les nouvelles technologies.
- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale soutiendra le développement de l'économie sociale et ses activités, notamment l'organisation de fêtes de quartier, de cuisines collectives et de jardins communautaires, afin de rompre l'isolement social et de bâtir des ponts entre les communautés.
- Le ministère de l'Éducation revalorisera l'enseignement de l'histoire, et dispensera une éducation politique axée sur la souveraineté personnelle et collective des Québécoises, sans laquelle la souveraineté étatique du Québec – et même celle du Canada – n'ont absolument aucun sens.

# Justice sociale

## 3. Dépénalisation immédiate

### Problématique

Le système judiciaire et carcéral a besoin d'être désengorgé. En 1999, au Canada, 400 000 comparutions et 50 000 mises en accusation étaient liées à des infractions visées par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, selon le **Bureau du vérificateur général**. Plus des deux tiers des accusations visaient le cannabis, et environ la moitié étaient des accusations de possession. Les opérations policières ont en outre accaparé 95 pour cent des dépenses du gouvernement fédéral affectées au problème des drogues illicites. Ces programmes n'ont eu pour effet que de déplacer le problème ailleurs, sans réussir à atteindre leur objectif de réduire l'offre. En effet, selon **Statistiques Canada**, la moitié des quelque 100 000 affaires criminelles liées aux drogues et répertoriées par la police en 2004 concernaient la possession de cannabis. Les opérations de culture de la marijuana ont plus que doublé, passant de 3400 cas recensés en 1994, à plus de 8000 en 2004.

Nous ne disposons pas de statistiques précises concernant plus particulièrement le Québec, mais le constat est le même : les **opérations Cisaille** sont inefficaces, comme l'admet d'ailleurs la Sûreté du Québec dans son *Plan Stratégique 2005-2007*.

### Objectifs

- Le ministre de la Justice du Québec (procureur général) doit, dans un premier temps, mettre fin à la prohibition du cannabis en cessant l'application de la *Loi [fédérale] réglementant certaines drogues et autres substances*.
- Le ministre de la Justice doit déclarer une amnistie immédiate pour les prisonniers n'ayant commis aucun geste violent et aucun autre crime que celui d'avoir possédé, vendu ou fait pousser du cannabis.
- Le ministre de la Sécurité publique abolira les coûteux programmes d'éradication des cultures illicites extérieures.
- Les sommes économisées seront immédiatement réinjectées dans les programmes de prévention, d'éducation et de réinsertion socioprofessionnelle.

# Légalisation et gestion du cannabis récréatif

## 4.1. Réductions des méfaits et taxation

### Problématique

Compte tenu de la très haute toxicité du tabac et de l'alcool (comparativement au cannabis) et que ces substances sont pratiquement toujours mélangées, le gouvernement doit mettre en place une campagne de sensibilisation spéciale (télévision, Internet, affichage) pour réduire les méfaits liés à ce type de consommation. Le message qui devra être diffusé est qu'à défaut de rester entièrement sobre, il vaut mieux consommer de façon responsable réduisant ainsi les risques liés aux facultés affaiblies.

### Objectifs

- Le gouvernement du Québec taxera le cannabis récréatif comme toute autre substance, et en déterminera les modalités d'étiquetage.
- L'interdiction de vente aux mineurs sera appliquée, et les mots cannabis, marijuana et haschisch seront ajoutés à la *Loi sur le tabac* (L.R.Q., chapitre T0.01), qui fait en sorte que les lieux publics fermés sont maintenant sans fumée - avec une exemption pour les *coffee shops* (voir au point 4.3).

## 4.2. Production et distribution

### Problématique

Les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) n'ont pas l'expertise et la connaissance pour établir les normes de qualité et de contrôle, bien que plusieurs d'entre eux aient expérimenté le cannabis à une certaine époque ! Or depuis vingt ans, au Québec, des producteurs ont acquis un savoir-faire que la prohibition empêche d'exploiter pleinement. En ce qui concerne les modalités de production et de distribution de la marijuana, il revient aux Québécois et Québécoises de décider quel est le régime le plus approprié. Notre **Reeferendum** présente les options suivantes :

1. Production privée, et monopole d'État sur la distribution, la réglementation et le contrôle de qualité (ex. : une genre de « SAQ du pot »).

2. Production et distribution privées, sujettes à une réglementation et un contrôle de qualité de la part de l'État.
3. Production, distribution, réglementation et contrôle de qualité entièrement gérés par le secteur privé (l'État ne fait que recueillir les taxes).
4. Aucun système en particulier. La dépénalisation – sans autre intervention étatique – est suffisante.

### Objectifs

- L'agence de coordination commencera donc par établir des rencontres sur une base régulière pour faciliter l'échange d'informations entre les producteurs chevronnés (n'ayant commis aucun geste violent ni autre crime que celui d'avoir possédé, vendu ou fait pousser du cannabis), les fonctionnaires du MAPAQ, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et des représentants de la société civile.

## 4.3. Le tourisme

### Problématique

Le Québec est depuis longtemps un haut-lieu du tourisme de la drogue, puisque les Ontariens et Américains entre 18 et 21 ans y déferlent pour consommer non seulement des substances alcoolisées, mais aussi des substances illicites très faciles à trouver sur le marché noir. Malgré certains inconvénients (tapage nocturne, hospitalisations), les retombées économiques de ce tourisme sont indéniables, et aucun hôtelier ne voudrait se priver de la manne que constituent les étudiants en *spring break* et autres carnavales. Cependant, admettre que le cannabis est une denrée tolérée (comme en Hollande) risque de provoquer des frictions chez nos voisins, qui aimeraient mieux continuer à nier la réalité.

### Objectifs

- Le gouvernement modifiera l'article 8.1 de *Loi sur le tabac* (qui prévoit une exemption pour les salons de cigares) afin de permettre de fumer le haschisch et le cannabis dans des établissements spéciaux prédéterminés. Il reviendra alors aux municipalités de réglementer le lieu d'implantation des *coffee shops*, comme celui de tout autre commerce.
- Des mises en garde spéciales devront être publiées aux postes frontières et dans les médias spécialisés.

# Santé

## 5. Légalisation et gestion du cannabis thérapeutique

### Problématique

Le système de santé public coûte de plus en plus cher, non seulement à cause du vieillissement de la population, mais aussi à cause du prix prohibitif des médicaments brevetés. Cependant, l'industrie pharmaceutique et la recherche biomédicale sont une composante importante de l'économie québécoise, ce qui explique que les gouvernements péquiste et libéral ont « chouchouté » ce secteur sans jamais lui demander de comptes. Il est certes important de maintenir des emplois dans le secteur de la recherche, mais pas au prix du sacrifice de l'accessibilité et de l'instauration d'un régime à deux vitesses.

Par ailleurs, la santé est de juridiction provinciale, mais le gouvernement fédéral a usé du statut criminel du cannabis pour s'immiscer dans ce secteur.

### Objectifs

- Le gouvernement du Québec reprendra immédiatement, sur son territoire, la responsabilité des programmes jusqu'à maintenant gérés par la **Division de l'accès médical à la marijuana de Santé Canada**. Les patients actuellement sous un régime d'exemption redeviendront des patients comme les autres, puisque le cannabis pourra être prescrit sous diverses formes.
- Le gouvernement du Québec reprendra immédiatement le flambeau de la recherche sur le cannabis thérapeutique, **délaissé par le gouvernement fédéral**. Il mettra sur pied une entreprise publique dont le but sera le développement de remèdes anti-douleur de source naturelle et à bas prix à base de cannabis, dans le respect des conventions internationales (qui permettent justement cette utilisation). Le gouvernement du Québec renoncera à ses brevets et s'assurera que le savoir-faire qu'il a acquis soit facilement exportable dans les pays en voie de développement, ce qui n'empêche pas que les médicaments élaborés par cette agence puissent aussi être exportés pendant un certain temps, si la capacité d'alimenter le marché local est satisfaite.
- Le MSSS, le collège des médecins et l'Agence du cannabis élaboreront un protocole facilitant la prescription médicale, de concert avec les patients et les clubs

compassion. La communication entre tous ces acteurs est essentielle et prendra la forme de tables rondes régulières.

- Le gouvernement du Québec favorisera le développement de méthodes d'ingestion des cannabinoïdes plus sécuritaires, par la recherche et l'expérimentation. Il favorisera également, par le biais d'un crédit d'impôt, l'achat de vaporisateurs ou tout autre type d'appareil permettant d'administrer le cannabis non transformé sans combustion ni fumée.

# Économie et développement régional

## Problématique

L'économie globalisée basée sur les échanges internationaux nous rend extrêmement dépendants au pétrole, qui est une ressource non renouvelable. De plus, ce type d'économie a des conséquences environnementales catastrophiques. Il est temps d'envisager l' « après pétrole ». Mais à propos, qu'est-ce que le pétrole si ce n'est les végétaux qui existaient il y a des centaines de millions d'années ?

## Objectif

- Le gouvernement du Québec accordera des subventions et adoptera des mesures fiscales pour encourager la réintroduction du chanvre dans divers secteurs de l'économie productive.<sup>2</sup> Pour cela, un partenariat entre les différents secteurs industriels sera établi afin de mettre en place les moyens de production nécessaires à la transformation du chanvre industriel produit par les agriculteurs et agricultrices. Il s'agit principalement de l'industrie forestière et papetière, du secteur de l'énergie, du secteur agro-alimentaire et du secteur manufacturier.

## 6.1. L'industrie forestière

### Problématique

La ressource ligneuse (les arbres) sont de plus en plus petits et éloignés des centres de transformation et d'exportation. La valeur marchande de nos forêts demeure relativement basse compte tenu de la compétition internationale, principalement due à l'exploitation des forêts tropicales encore vierges. De plus, les firmes qui ont pillé la forêt boréale québécoise et ont laissé derrière elles un triste héritage pour les générations futures, procèdent actuellement à des mesures de reboisement qui ne misent que sur deux ou trois types d'essences et compromettent ainsi la biodiversité.

---

<sup>2</sup> De telles mesures avaient été prises par le gouvernement des États-Unis durant la Seconde Guerre mondiale. Notre **Referendum** demande votre avis quant aux secteurs qui devraient faire l'objet d'un effort et d'un soutien plus affirmé.

## **Objectifs**

- Le gouvernement doit immédiatement établir un programme afin d'établir un partenariat entre agriculteurs de chanvre et firmes papetières, afin que ces dernières achètent et transforment les nouvelles sources de fibre situées plus près des centres de production. Cela permettra de relancer l'économie régionale et de remettre à profit des terres inutilisées, ou utilisées seulement à des fins d'épandage de lisier.
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) mettra en place, avec les autochtones, les résidents des régions touchées et les départements universitaires compétents, un plan de reboisement visant un retour graduel à la biodiversité originale de la forêt boréale.

## **6.2. Le secteur de l'énergie**

### **Problématique**

Le Québec est presque entièrement dépendant des hydrocarbures produits à l'étranger. Cela crée une fuite de capitaux qui nous appauvrit collectivement. De plus, seule l'énergie produite avec la biomasse nous permettra de réduire suffisamment nos émissions de gaz à effet de serre et respecter l'Accord de Kyoto, puisque les plantes absorbent le CO<sub>2</sub> durant leur croissance. Malheureusement, les biocarburants produits localement à base de maïs ne sont aucunement écologiques (voir la problématique suivante).

### **Objectifs**

- Le gouvernement légiférera pour annuler le projet de port méthanier Rabaska à Lévis, en conformité avec le principe de précaution et vu le peu d'emplois que celui-ci générera à long terme.
- Le gouvernement investira dans le développement de petites centrales de propriété publique, permettant de produire des biocarburants localement.
- Les projets déjà existants de production d'éthanol à base de maïs devront utiliser du chanvre.
- Le gouvernement fixera un seuil minimal de biocarburants devant être mélangés à l'essence, qui dépassera celui fixé par le gouvernement fédéral.
- Le gouvernement fera en sorte que tous les autobus et taxis de la province roulent au biocarburant produit localement d'ici à 2020.

## 6.3. L'industrie agro-alimentaire

### Problématique

La monoculture du maïs transgénique est en train d'épuiser les terres agricoles, et est absolument impossible sans le recours à des pesticides et des engrais chimiques à base de pétrole. Les excédents de phosphates utilisés en agriculture sont d'ailleurs en train de détruire les nappes phréatiques et les plans d'eau utilisés par les vacanciers, comme en témoigne le problème des algues bleues dans le Sud de la province. Or ce n'est pas seulement le droit à l'eau qui est menacé, mais aussi le droit des personnes défavorisées à une nourriture saine et suffisante, puisque le détournement de grandes quantités de maïs pour produire de l'éthanol fait déjà grimper en flèche le prix des céréales. En effet, l'augmentation rapide du prix du maïs survenue ces dernières années se traduit déjà par une aggravation de la situation alimentaire au Mexique et en Amérique centrale.

### Objectifs

- Le gouvernement subventionnera la reconversion à l'agriculture biologique des terres agricoles et la certification du chanvre (bien que celui-ci ne nécessite pas le recours aux produits chimiques, une certification bio aidera les agriculteurs à obtenir un meilleur prix de vente).
- 50 pour cent des cultures de maïs du Québec devront être remplacées par des cultures de chanvre d'ici à 2012.
- L'élevage porcin devra être entièrement effectué sur litière à base de chanvre d'ici à 2012, de manière à cesser les épandages de purin nauséabonds et le gaspillage de l'eau potable. Le MDDEP pénalisera par des amendes sévères tout épandage de lisier effectué par la suite.
- Le gouvernement stoppera complètement l'étalement urbain en renforçant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1).
- En solidarité avec les pays en voie de développement, le gouvernement s'assurera que les superficies cultivées augmentent dans le respect de la biodiversité, afin d'assurer un approvisionnement en biocarburants qui ne compromette pas le droit fondamental à une nourriture suffisante, reconnu dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.

## **6.4. Le secteur manufacturier**

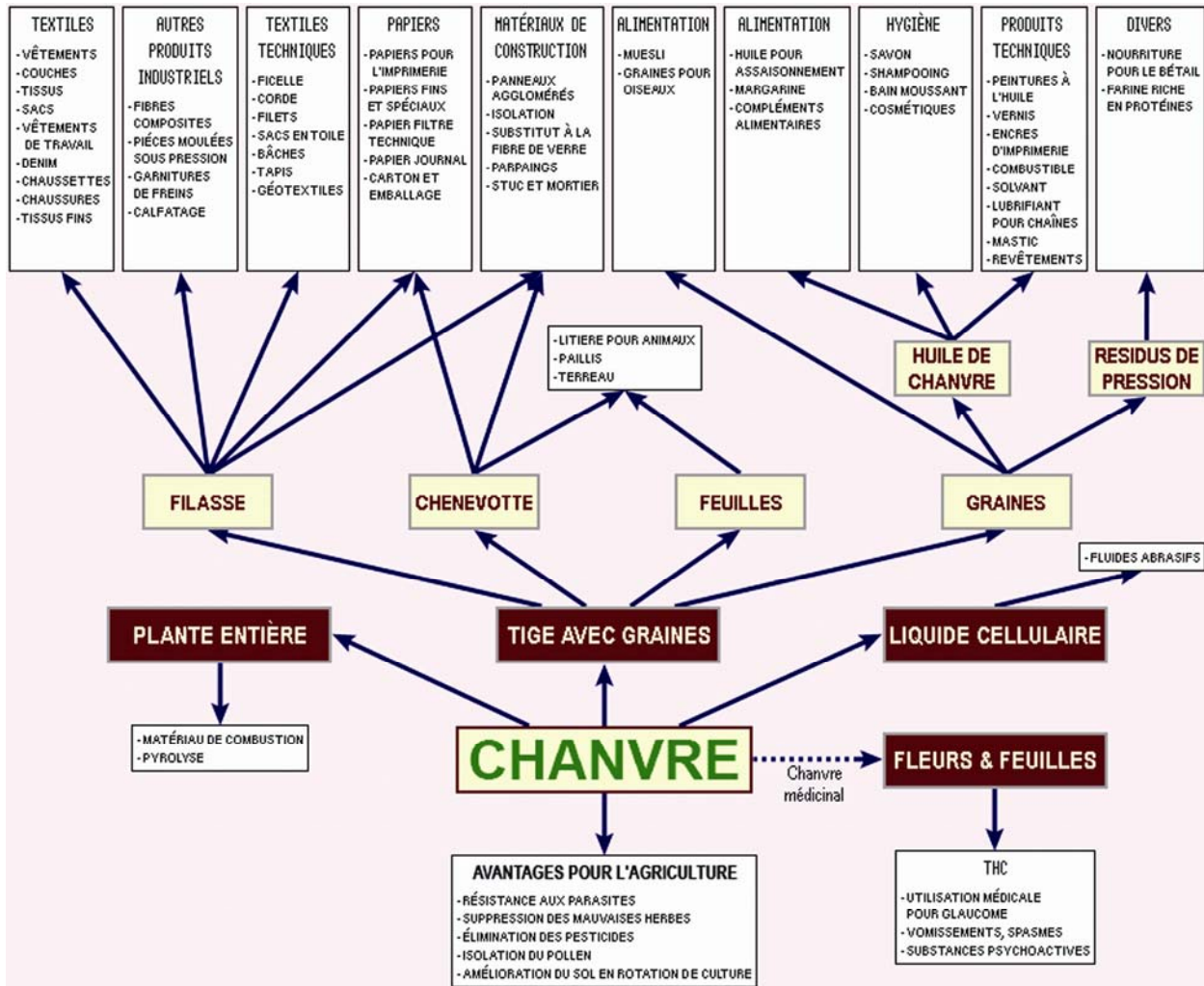
### **Problématique**

Les secteurs manufacturiers traditionnels du Québec (fabrication de meubles, de matières plastiques, de matériaux de construction) sont en crise à cause de la concurrence étrangère et d'un sous-investissement chronique, dû au manque de vision de certains dirigeants d'entreprise durant les années 1990. En misant rapidement sur les propriétés écologiques et non toxiques des **produits manufacturiers à base de chanvre** (voir en annexe) il serait possible de leur donner une valeur ajoutée intéressante, puisque la demande pour ce genre de produits ne cesse d'augmenter sur les marchés d'exportation.

### **Objectif**

- Le gouvernement doit immédiatement informer les PME de ses plans de reconversion et encourager, par le biais de subventions, l'achat de machinerie permettant de transformer le chanvre.

## Annexe : les 1001 usages du chanvre



Source : Cellule de veille technologique de l'École Française de Papeterie et des Industries Graphiques.